

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 11 mars 2020
relatif à la composition du comité technique de service central
de réseau de la direction générale de la police nationale**

NOR : *INTC2005673A*

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 26 septembre 2014 modifié portant création du comité technique de service central de réseau de la direction générale de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2018 relatif à la composition du comité technique de service central de réseau de la direction générale de la police nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Frédéric VEAUX est nommé, en qualité de directeur général de la police nationale, au comité technique de service central de réseau de la direction générale de la police nationale, en remplacement de M. Eric MORVAN.

Article 2

M. Claude FOURCAULX et Mme Cécile ASTOUX sont nommés, en qualité de représentants du personnel, au comité technique de service central de réseau de la direction générale de la police nationale, au titre de l'UNSA-FASMI, membres suppléants, en remplacement respectivement de Mme Sabine FILIPPINI ROUSSEAU et M. Alain GRAPPIN.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 mars 2020.

Christophe CASTANER